



République Française

Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18 h**

\*\*\*\*\*

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 juin 2023.

**Étaient présents :** M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU, M. GIRAULT, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme DUQUE et M. DEDIANNE Alain.

**Étaient excusés :** Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

**Absents non excusés :** M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

**Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY**

\*\*\*\*\*

**N° 2023-092A : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET 16/35<sup>ème</sup>**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L.332-8-5°,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 d'un emploi permanent de technicien de cinéma dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet 16/35<sup>ème</sup>,
- **INDIQUE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire,
- **PRÉCISE** qu'il pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans maximum. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.  
Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Suivent les signatures.